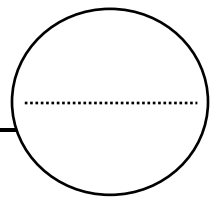




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 5 mars 2023 à compter de 20h00

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4
M. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente :

Michael Krohn, Directeur général et
Greffier-trésorier

Annick Brunet, Trésorière

Est absent :

M. Roy Catto, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2024-03-064

1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-03-065

2A - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-03-066

2B - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024 (CORRECTION RÉSOLUTION 2024-02-031)

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-03-067

2C - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3-DÉLÉGATION

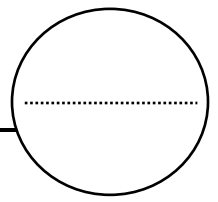
2024-03-068

4A - ISOLATION POLYURÉTHANNE CENTRE COMMUNAUTAIRE ST ANDREW'S

REPORTÉ



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

2024-03-069

4B-FACTURE DHC – ANALYSE DU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉES

- Considérant que la résolution no. 2021-11-215 concernant l'octroi du mandat de consultation générale de services juridiques ;
- Considérant que les contrats de services juridiques peuvent être donnés de gré à gré, et ce, peu importe le montant, du mandat ;
- Considérant que la municipalité a demandé un avis juridique concernant le code d'éthique des employées;
- Considérant que le coût de l'avis juridique s'élève à 326.53\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de verser à DHC Avocats la somme de 326,53 dollars, taxes comprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-03-070

4C-VILLE DE ST RÉMI - REMISES 2023 ET QUOTES PART 2024

- Attendu que la municipalité a un accord avec la ville de St Remi pour la cour municipal ;
- Attendu que les frais de justice étaient supérieurs aux amendes perçues par la cour;
- Attendu que le montant que la municipalité doit à la ville de St Remi est de 75.92\$
- Attendu que le quote-part des coûts d'exploitation et d'opération de la Cour municipale Commune de Saint Rémi pour l'année est de 402.41\$

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de verser à la Ville de St Rémi la somme de 478.33\$, taxes comprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

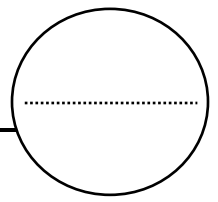
2024-03-071

4D - INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'ALARME À L'HÔTEL DE VILLE INCLUANT LE BUREAU DES TRAVAUX

- Attendu que l'ancien système d'alarme intrusion avec protection incendie date de plus de 10 ans et que les pièces pour la réparation de ce dernier sont discontinuées;
- Attendu que la compagnie Groupe sécurité Alarma a fait plusieurs tentatives pour remédier aux multitudes de problèmes qui surviennent dernièrement;
- Attendu qu'il est important d'assurer une bonne protection des dossiers, serveur et enregistreur de caméras dans les bureaux administratifs et d'ajouter la protection du bureau des travaux publics au sous-sol;
- Attendu que la communication à la centrale se fera par un lien cellulaire donc nous n'avons plus besoin de ligne téléphonique sur place. Un seul frais de central sera à payer et ce sera plus sécuritaire;
- Attendu que le résultat de la soumission se détaille comme suit :



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

Compagnie	Prix équipement	Prix lien cellulaire annuel	Prix installation	TOTAL
Groupe sécurité Alarma	3 205.00\$	383.40\$	1 700.00\$	5 288.40\$ + taxes

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, de donner le contrat d'installation d'un nouveau système d'alarme intrusion avec protection incendie pour l'Hôtel de Ville à Groupe Sécurité Alarma au montant de 5 288.40\$ + taxes et que les coûts soient imputés au poste 03-410-00-010 (appropriation surplus général).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-03-072

4E-SERRE & FINNEGAN INC. CERTIFICAT DE LOCALISATION

Considérant qu' à la suite de la signature de la servitude entre la Municipalité du Village de Hemmingford et la société Serre & Finnegan Inc., un nouveau certificat de localisation pour le lot numéro 5 367 232 du Cadastre du Québec, appartenant à Serre & Finnegan Inc. est requis;

Considérant que selon une entente entre les parties, les frais reliés au nouveau certificat de localisation de 1 400\$ plus les taxes seront à la charge de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer 1 400\$ plus les taxes à Denicourt Migué, Arpenteurs Géomètres pour la préparation du certificat de localisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

6A-RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport des travaux des tâches accomplies par le service de voirie durant le mois de février 2024 est remis au conseil.

2024-03-073

6B - CONTRAT DE SERVICE POUR L'APPLICATION D'ABAT-POUSSIÈRE SUR L'AVENUE MCNAUGHTON POUR 2024

Attendu que l'avenue McNaughton n'est pas asphaltée et avec le passage des camions en temps sec, cela soulève beaucoup de poussière;

Attendu qu' en 2022 et 2023, la municipalité du Village de Hemmingford a octroyé à l'entreprise Multi Routes Inc. le mandat d'appliquer de l'abat-poussière sur l'avenue McNaughton;

Attendu que l'entreprise Multi Routes Inc. offre à la municipalité du Village de Hemmingford l'option d'un renouvellement pour 2024, à un prix avantageux et garanti ;

Attendu que l'avenue McNaughton sera pavée en 2024, il est tout de même bon de passer une résolution afin de garantir le prix dans le cas que nous serions dans l'obligation de faire un épandage à cause d'un délai dans le processus du pavage;

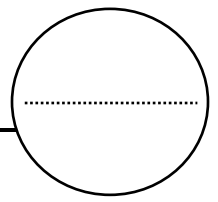
Multi Routes Inc. : 0.4950 \$ le litre

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que le contrat de service d'achat, manutention, transport et épandage de chlorure de calcium liquide 35% (abat-poussière) soit octroyé à l'entreprise Multi Routes Inc.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

- Que l'exécution des travaux aura lieu, si besoin avant le pavage, à une date qui reste à déterminer durant l'été 2024, selon les conditions météorologiques du moment;

-Que le conseil demande aux promoteurs, monsieur Clermont ou monsieur Ranger de payer la moitié de la facture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 53 710 gallons par jour durant le mois de février. Le rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable pour le mois de février 2023 est remis au conseil.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le rapport détaillé des lectures poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées pour le mois de février 2023 est remis au conseil.

7C-DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL OUVRAGE MUNICIPAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE HEMMINGFORD

Le rapport annuel OMAEU pour l'année 2023 a été transmis au MELCC en date du 28 février 2024 par Pascale Giroux tel que stipulé par l'article 13 du ROMAEU Q-2, r. 34.1

9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS DURANT LE MOIS DE FÉVRIER 2023

M. Michael Krohn, Directeur général, dépose le rapport des permis délivrés durant le mois de février 2023.

Nombre de permis émis :	2
Valeur des travaux :	21 000 \$

2024-03-074

9B-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Considérant que le présent Règlement numéro 292-2 modifiant le plan d'urbanisme numéro 470 a pour objet de modifier les objectifs de densité par affectation;

Considérant que le plan d'urbanisme numéro 292 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2018;

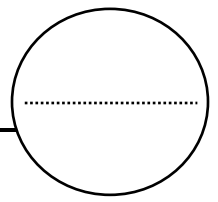
Considérant que la municipalité du village de Hemmingford doit son plan d'urbanisme numéro 292 être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14);

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2024;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 mars 2024 afin de présenter le règlement 292-2 et de consulter la population;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

Considérant que le règlement 292-2 ne contient pas de dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire puisqu'il s'agit d'une concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14);

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (C. A-19.1), le projet de règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le Règlement numéro 292-2 modifiant le plan d'urbanisme numéro 292, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-03-075

9C-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 293-7 RELATIF AU ZONAGE

Considérant que le présent Règlement numéro 293-7 modifiant le zonage numéro 293 pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14) afin de modifier les dispositions sur les réserves résidentielles et d'assurer la densité minimale;

Considérant que le règlement de zonage numéro 293 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2017;

Considérant que la Municipalité du village de Hemmingford doit modifier les dispositions de son règlement de zonage numéro 293 afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14);

Considérant qu'un avis de motion et l'adoption du projet de règlement 293-7 ont dûment été donnés à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 février 2024;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 mars 2024 afin de présenter le règlement 293-7 et de consulter la population;

Considérant que le règlement 293-7 ne contient pas de dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire puisqu'il s'agit d'une concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14);

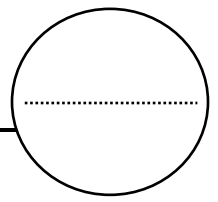
Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le Règlement numéro 293-7 modifiant le zonage numéro 293, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

2024-03-076

10A-SOUTIEN FINANCIER AU COMITÉ SPORTIF HEMMINGFORD - SITE WEB

- Attendu que les conseils municipaux du village et du canton soutiennent depuis de nombreuses années les activités sportives qui se déroulent dans la municipalité ;
- Attendu que le Comité Sportif de Hemmingford propose aux résidents de Hemmingford nombreuses activités sportives compétitives ;
- Attendu que le Comité Sportif de Hemmingford a besoin d'un site web pour fonctionner comme un portail afin de diffuser des informations, d'enregistrer les utilisateurs et de collecter des frais pour leurs différentes activités ;
- Attendu que le coût de la création du site web est de 10 000\$ et doit être réparti entre le village et le canton tel qu'indiqué dans l'entente intermunicipale pour les loisirs, sports et la culture;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de soutenir financièrement le Comité Sportif de Hemmingford à un montant de 3 000\$ pour la création d'un site web.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

CORRESPONDANCES

QUESTIONS DIVERSES

2024-03-077

12A - ENTENTE AVEC LA CRSBP MONTÉRÉGIE - FRAIS ANNUELS D'EXPLOITATION

- Attendu que Monsieur Maxime Beaulieu, directeur général de la CRSBP de la Montérégie nous informe que le contrat pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque prend fin en date du 31 décembre 2023 ;
- Attendu que la nouvelle convention aura une durée de trois ans et prendra fin le 31 décembre 2026 ;
- Attendu que les frais annuels d'exploitation sont 4 645.05\$ plus indexation au premier janvier de chaque année du présent règlement selon l'indice de prix à la consommation au Canada (IPC) au cours de la période des douze mois (12) mois (1^{er} octobre au 30 septembre) précédent le 1^{er} janvier ;
- Attendu que les frais d'exploitation du système s'élèvent à 3 358.18\$ par an;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la municipalité du Village de Hemmingford s'engage à payer les frais annuels d'exploitation à la CRSBP pour un terme de trois (3) ans se terminant le 31 décembre 2026;
- Que le Maire Drew Somerville et le directeur général Michael Krohn sont autorisés à signer la convention *«pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque»* au nom de la Municipalité du Village de Hemmingford;
- Que les coûts pour le premier trimestre en montant de 1 335,16\$ pour les frais annuel et 965,26\$ pour l'utilisation du système CRSBP soit payé.

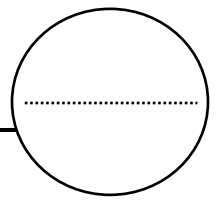
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-03-078

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 5 MARS 2024



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

Attendu que M. Michael Krohn, le directeur général, greffier et trésorier-adjoint confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 1er mars 2023, soit dans le budget 2023 ou par une appropriation de surplus ;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 2 février 2024 au 5 mars 2024 soient acceptés au montant de 67 153.70 \$, ce qui comprend les salaires et que les comptes à payer en date du 7 mars 2023 soient payés au montant de 148 0317.12 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-03-079

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville, Maire
Maire.

Michael Krohn
Directeur général, Greffier et Trésorier-adjoint

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 5 mars 2024.
